évolution. naintenant fition d'un

bres de la le Patriote

de l'accue se rendre

léclaration

Stitution, eur se fait

force des

une lettre contenus s d'armée

nt plus ou rit de pilnandé par

un esprit

cendie s'y ouvement

s de cette ésespérées à l'hon-

réjaillir ce

né de l'in-

Challans, x Gaston,

e 15 mille

Sarra; il

t, d'avoir

es gardes de falut

il a été

main).

ois 1792,

I C S, ue.

52 3. 55.

... 255.

... 3. p.

1. 1 4. p.

1. 1 4. p.

₹. ₹. ₹. ₹.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Du VENDREDI 26 Avril 1793, l'an 2e. de la République.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Mai prochain, sont invités à renouveller avant cette époque.

s'ils ne veulent point essurer d'interruption.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n°. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen Fontanille, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

## AUTRICHE.

De Vienne, le 5 avril.

(Extrait de la gazette de Hambourg).

Les dons pour les frais de la guerre ne se rallentissent pas encore : cependant comme ils sont insuffisans pour fournir aux dépenses qu'entraîne une entreprise aussi considérable, & que le gouvernement est résolu de poursuivre avec toute la vigueur nécessaire, S. M. l'empereur vient d'ouvrir un nouvel emprunt, consistant en dons volontaires d'or & d'argent non monnoyés, dont il sera fourni des reconnoissances chaque particulur. Et dont l'intérêt sur caré que particulur. chaque particulier, & dont l'intérêt sera payé au taux ordinaire. Les étrangers seront admis à concourir à ce prêt. Il ne sera employé aucune espece de contrainte pour y parvenir. On ne recevra aucun ouvrage d'or & d'argent reconnu nécessaire au perfectionnement de l'industrie & du commerce.

Sa majesté l'empereur vient de recevoir la nouvelle que les François avoient évacué Bruxelles & Malines, & que ces

deux villes étoient actuellement occupées par nos troupes.

M. Spielman, référendaire de l'état, avoit été nommé emvoyé auprès de la diete de Ratisbonne; il a refusé cette

place, & continue à jouir de celle qu'il occupoit.

On a découvert que plusieurs maisons de Triest faisoient passer des grains à Marseille sous des pavillons étrangers. Ce commerce a été désendu sous les peines les plus rigoureuses.

Les intéressés dans la raffinerie de sucre établie à Fiume, viennent de présenter à l'empereur un don patriotique, consistant en un gros pain de sucre sait en argent, dont le de-dans est tout rempli de ducats.

On vient d'envoyer à Bruxelles un courier chargé de porter es instructions pour l'organisation du nouveau gouvernement de la Belgique.

## ANGLETERRE.

De Londres, le 12 avril.

M. Fox & son parti sont infatigables dans leur opposition aux mesures du gouvernement; ils n'ont cessé de combattre le bill, qui tend à empêcher toute correspondance illicite avec la France, & à couper à ce pays les moyens de continuer la guerre. Au désaut d'argumens neus ou convaincans, l'aigreur & l'animosité ont souvent fait les frais de ces débats, sur-tout à la séance du 9 de ce mois, lorsqu'à la fin le premier ministre, pour y mettre un terre par la fair les premier ministres pour y mettre un terre product la sur les parties par la company de la compan fin le premier ministre, pour y mettre un terme, proposa l

que le bill sût lu une troisieme sois. M. Fox ne craignit pas de dire, que « le but réel du ministre dans ce bill n'étoit pas d'avancer le bien public, mais de tyranniser & d'opprimer le sujet ». M. Burke, de son côté, en plaisantant sur la gallomanie de M. Fox & de ses amis, dit, « qu'il espéroit de voir enfin le tems, où ceux qui montroient aujourd'hui tant de tendresse pour des ennemis étrangers, borne-roient leurs affections à leur patrie ». Les gens sensés, qui trouvent dans toutes ces altercations plus de haine personnelle & de partialité que de vrai patriotisme, craignent d'en voir souffrir la dignité parlementaire. Le bill sut approuvé, & passa à la pluralité de 154 voix contre 53. Le même jour il fut remis aux deux chambres un message du roi, « relatif aux nouveaux secours que sa majesté attendoit du zele & de la loyauté de son parlement, en pourvoyant aux dépenses nécchaires à la poursuite vigoureuse de la présente guerre juste & indispensable ». La motion de l'adresse de remercimens ayant été faite le 10 dans la chambre des pairs par mylord Grenville, le comte Stanhope s'y opposa par une suite de son opinion favorable à la cause françoise. & de sa désapprobation de la présente guerre. Le comte de Lauderdale se borna à opiner, « que, la guerre une sois déclarée, il falloit la soutenir, mais non entrer dans la poursuite des desseins de l'Autriche & de la Prusse ». L'adresse fut agréée sans autre discussion, & les communes, en comité sur le même sujet, résolurent unanimement, sur la motion de M. Pitt, d'accorder la somme de 1,500,000 liv. sterl. pour les dépenses extraordinaires de la guerre durant l'année courante. Il paroît que l'opinion de mylord Lauderdale & de son parti me sera pas suivie par le gouvernement. Le colonel sir James Murray, artivé le 10 au matin à Douvres, en huit heures de trajet d'Ostende, a apporté à notre cour le résultat des consérences qui se sont tenues à Anvers le 8 avril. Lorsqu'on apprit ici la défection du général Dumouriez, & sa résolution de marcher avec son armée contre la convention, les préparatifs pour l'embarquement de quelques régimens d'infanterie & de cavalerie furent contremandes ; mais l'abandon où le même général s'est trouvé de la plus grande partie de son armée, a changé tout à fait la face des affaires. L'embarquement aura lieu, & il est question d'une descente fur les côtes de France.

Fonds anglois.

Banque. 174 1. - Indes... 208 1. - Annuités à 3 pour 100 confol.... 78.

### PROVINCES-UNIES.

De la Haye, le 15 avril.

Les états-généraux, dans une réfolution prife le 5 avril, ont déclaré qu'ils étoient disposés à ne point inquiéter les pêcheries françoises, ni les vaisseaux à ce destinés, pourvu que celles de la république des Provinces-Unies jouissent de la même liberté.

Fin de l'adresse du général Dumouriez à la nation françoise.

Qu'a fait cette convention pour soutenir la guerre contre toutes les puissances de l'Europe qu'elle a provoquées? Elle a désorganisé les armées, au lieu de renforcer & recruter les troupes de ligne & les anciens bataillons de volontaires nationaux, qui lui auroient formé une armée respectable; au lieu de récompenser ces braves guerriers par de l'avancement & des éloges, elle laisse les bataillons incomplets, nuds, désarmés & mécontens; elle a traité de même son excellente cavalerie; la brave artillerie françoise est de même épuifée, abandonnée & déquée de tout, & elle crée des corps nouveaux, composés des satellites du 2 septembre, commandés par des hommes qui n'ont jamais servi, & qui ne font dangereux qu'aux armé s qu'ils furchargent & qu'ils délorganilent : elle sacrisse tout pour ces satellites de la ty-xannie, pour ces lâches coupeurs de têtes. Le choix des offi-ciers, le choix des administrateurs dans toutes les parties est le même; on voit par-tout la tyrannie qui flatte les mé chans, parce que les méchans seuls peuvent soutenir la tyrannie, & dans son orgueil & son ignorance, cette convention ordonne la conquête & la déforganifation de l'univers. Elle dit à un de ses généraux d'aller prendre Rome, à un autre d'aller conquérir l'Espagne, pour pouvoir y envoyer des commissaires spoliateurs, semblables à ces affreux proconsuls Romains contre lesqueis de la moit Cicéron; elle envoie, dans la plus mauvaise saison de l'année, la seule flotte qu'elle ait dans la Méditerranée, se briser contre les rochers la Sardaigne; elle fait battre par les tempêtes les flottes de Brest, pour aller contre la flotte angloise, qui n'est pas encore sortie. Pendant ce tems - là, la guerre civile s'étend dans tous les départem ns. Les uns excités par le fanatisme, qui dérive nécessairement de la persécution; les autres par l'indignation de la fin tragique & inutile de Louis XVI; les autres, enfin, par 1 principe naturel de réfister à l'oppression, prennent les armes par-tout; par-tout on s'égorge, par-tout on arrête les moyens pécuniaires & de subfiltance. Les Anglois fomentent ces troubles, & les alimenteront par des secours quand ils voudront. Bientot il ne restera pas un de nos corsaires en mer; bientot les départemens méridionaux ne recevront plus les grains de l'Italie & de l'Afrique; déjà ceux du Nord & de l'Amérique sont inverceptés ; la famine se joindra à nos autres fléaux, & la férocité de nos cannibales ne fera que croître avec nos calamités.

François, nous avons un point de railiement pour étouffer le monftre de l'anarchie, c'est la constitution que nous avons jurée en 1789, 1750 & 1791; c'est l'œuvre du peuple libre, & nous restrouverons notre gloire en reprenant cette constitution. Développons nos vertus, sur-tout celle de la douceur; déjà trop de sang a été versé. Si les monstres qui nous ont désorganisés veulent sur, laissons-leur trouver ailleurs leur punition, s'ils ne la trouvent pas dans leurs ames corrompues; mais s'ils veulent soutenir l'anarchie par de nouveaux crimes, alors l'armée les punira. J'ai trouvé dans la générosité, des ennemis que nous avons tant offensés, la sureté de la paix extérieure. Non-seulement ils traitent avec humanité & honnêteté nos blessés, malades & prisonniers

qui tombent entre leurs mains, malgré les calomnies que répandent nos agitateurs pour nous rendre féroces; mais ils s'engagent à suspendre leur marche, ne point passer les frontieres, & à laisser notre brave armée terminer toutes nos dissensions intérieures. Que le flambeau sacré de l'amour de la patrie réveille en nous la vertu & le courage ! Au seul nom de la constitution, la guerre civile cessera, ou ne pourra plus exister que contre quelques malveillans, qui ne seront plus soutenus par les puissances étrangeres, qui n'ont de haine que contre nos criminels factieux, & qui ne demandent qu'à rendre leur cstime & leur amitié à une nation dont les erreurs & l'anarchie inquietent & troublent toute l'Europe. La paix sera le fruit de cette résolution; & les troupes de ligne, ainfi que les braves volontaires nationaux qui, depuis un an, se sont sacrifiés pour la liberté, & qui abhorrent l'anarchie, iront se reposer au sein de leurs familles, après avoir ac-compli ce noble ouvrage. Quant à moi, j'ai déjà fait le ser-ment, & je le réitere devant toute la nation & devant toute l'Europe, qu'aussi-tôt après avoir opéré le salut de ma patrie par le rétablissement de la constitution, de l'ordre & de la paix, je cefferai toutes fonctions publiques, & irai jouir, dans la solitude, du bonheur de mes concitoyens.

(Signé) le général en chef de l'armée françoise, Dumouriez.

#### FRANCE.

De Paris, le 26 avril.

Les patriotes liégeois, réfugiés en France, se sont assembles dans une des salles du ci-devant palais Cardinal. Le citoyen Milon, au nom du pouvoir exécutif, a annoncé que les Belges & les Liégeois expatriés ne seroient point abandonnés par la république françoise; il leur a ensuite donné communication d'une lettre du ministre des affaires érrangeres, qui leur anonce qu'il va être proposé à la convention nationale un décret portant que les Belges & les Liégeois seront appellés aux emplois civils & militaires.

Les commissaires de la convention nationale à l'armée d'Italie, ont envoyé à Marseille une proclamation à l'occasion de l'arrestation du fils cadet d'Égalité, dont le but est de saire sentir aux Marseillois les avantages qui résulteront pour la république, en conservant en ôtage Egalité, cadet, pour qu'il foit puni s'il est coupable, & rendu à la société s'il est innocent; ils ajoutent que cet ôtage appartient à la nation entiere, & que c'est à la convention seule à prononcer sur le fort du détenu.

Les Marseillois, au nombre de deux mille hommes, sont partis de Marseille le dimanche 14 avril; ils ont avec eux de l'artillerie, & sont commandés par leur concitoyen Moisson, le même qui commandoit le bataillon des Marseillois à la célebre journée des Tuileries. Ils se sont arrêrés à Aix & dans quelques autres parties du département des Bouches-du-Rhône & du département de la Drome; ils seront suivis par un corps de quatre mille hommes, levés dans l'étendue du district de Marseille.

#### COMMUNE DE PARIS.

Du 24 avril.

Un membre a rendu compte des honneurs rendus par le peuple au citoyen Marat; il a dit que voyant la foule porter ce député en triomphe dans le fein de la convention, il a craint, ainfi que quelques-uns de fes collegues, que des malveillans se glissant au milieu d'elle, ne parvinssent à porter atteinte au respect dù à la représentation nationale; c'est ce qui les a engagés, quoiqu'ils n'y sussent point autorisés par le conseil. à décorer de leur écharpe, & à se mettre

à la tête national d'attend Le conf La fe jours au joug de

cette he
citoyen
porter f
Chau
des Jace
n'étoit
fracas f
naturel
bleffé q
La f

La il
Lazous
députat
affift ra
dans le
L'ord
L'ord
n'en a
feille le
vorabla
tion de
que le

toujour

dé endi

tres,

fauroit

d'aucun

publiqu

Lettre oriente due d

Citor

à fix h

partem troupes de Cer traineu parvent Vous voit en rable p denré s lité, p Gers, voient du Tar séquenc rent pr les Efp fit batt devant

hitant disparut partie d gnols, tués ou à la tête du peuple, qui au reste s'est comporté dans la salte nationale avec toute la dignité & tout le calme qu'on a droit d'attendre de sui, lorsqu'il n'est point mû par des agitateurs. Le conseil a approuvé la conduite de ses membres.

La section du Tnéâtre-François, en proie depuis quelques jours aux agitations & à l'esprit de parti, a ensia seconé le joug des Bristoins & des Feuillans. Pour premier gage de cette heureuse délivrance, elle est venue, par l'organe du

cette heureuse délivrance, elle est venue, par l'organe du citoyen Roussillon, membre du tribunal révolutionnaire, apporter son adhésion à la pétition sur le rappel des 22.

Chaumet a rapporté un fait arrivé dans le jour à la société des Jacobins : la soule s'étant portée sur une tribune qui n'étoit point achevée, cette tribune s'est ensoncée avec un frages (inshibite). fracas semblable à l'explosion d'une mine. Cet accident trèsnaturel, mais que des agitateurs pourroient défigurer, n'a

blesse que cinq personnes légerement. La section du Finistère est venue annoncer la mort de Lazouski, membre du conseil du 10, décédé à sssy. Une députation du conseil & de toutes les autorités constituées assistra à son convoi & à sa translation; il sera inhumé dans le clostre Saint-Marcel.

L'ordre militaire du jour étoit ainsi conçu:

L'ordre du 15, qui a causé du schissme dans les opinions, n'en a plus fait dans celle des citoyens de la section de Mar-feille lorsqu'il a été expliqué. Plusieurs raisons étoient désavorables à cette ordre; les uns présumoient qu'il étoit question de signer une pétition, d'autres de s'y opposer. C'est ce que le commandant-général a appris depuis. Il observe que toujours il a été ferme dans ses principes, qu'il a toujours de endu son opinion, qu'il a toujours combattu celle des autres, qui lui paroisse it contraire au bien général; il ne sauroit trop répéter qu'il n'a jamais été & ne sera jamais d'aucune cabale ni faction, mais bien le désenseur de la république une & indivisible. Signe, SANTERRE.

#### CONVENTION NATIONALE.

Lettre du procureur-général-syndic du département des Pyrenées-Orientales, aux commissaires de la convention à Beziers, lue dans la séance au mercredi 24 avril.

Perpignan, le 18 avril.

Citoyens-commissaires, lorsque je vous écrivis hier 17 à fix heures du matin, que tout étoit tranquille dans ce département, jétois loin de prévoir qu'à la même heure, des troupes espagnoles, unies aux malveillans de Saint-Laurent de Cerda, fusilloient nos freres d'armes, égorgeoient des traineurs: je vais vous donner tous les détails qui nous sont

parvenus jusqu'à ce moment. Vous vous rappellez qu'en vertu de votre arrêté, on de-voit envoyer à Saint-Laurent une force armée affez confidérable pour en imposer aux factieux & arrêter le transport des denré s qui passoient en Espagne avec une étonnante saci-lité, par la conniveace des habitans. Cinq compagnies du Gers, commandées par le lieutenant colonel la Terrade, de-voient arriver hier à Saint-Laurent : les deux compagnies du Tarn, qui y étoient en garnison, se disposoient en con-séquence d'en partir à sept heures du matin, lorsqu'elles surent prévenues par une réquifition de la municipalité, que les Espagnols descendoient la montagne. Le commandant fit battre la générale & charger les armes pour aller au-devant de l'ennemi : il conste de son rapport qu'aucun hahitant du bourg ne se joignit à eux, que la municipalité disparut, & que, presque au même instant, une grande partie de la garde nationale de Saint-Laurent, jointe aux Espagnols, sie une décharge sur les volontaires; plusieurs surent tués ou blessés; la terreur panique gagna les autres, qui

abandonnerent leurs bagages, jetterent leurs fufils pour ar. river plus lestement à Arles, ayant toujours l'ennemi à leurs trousses, qui, selon le dire des suyards, déshabilloit & égor-

geoit les traineurs.

On affure que le lieutenant-colonel Bourdes dit à sa troupe, sauve qui peut. Sur la route de Saint-Laurent à Arles, les ruyards rencontrerent les cinq compagnies du Gers qui se rendoient à leur poste; ils les prévinrent du danger : ceux-ci ne virent que leur devoir, & continuerent leur route avec précaution. Deux compagnies de Nantes, qui étoient en garnison à Arles, se joignirent à eux aussi-tôt qu'elles furent averties de l'approche de l'ennemi; elles furent en présence vers les dix heures du matin : l'Espagnol & les brigands avoient l'avantage du nombre, (on l'évalue à plus de mille), & l'avantage plus réel de leur position sur la côte de la montagne, doù, couverts par des rochers, ils fusilloient nos braves volontaires, sans que les coups de fusil que ceux-ci reportoient avec courage, pussent les atteindre, Le lieutenant-colonel la Terrade sit toutes les dispositions convenables pour pouvoir tourner l'ennemi; mais n'ayant pu y parvenir, ayant eu quelques hommes tués ou blessés, convaincu de l'impossibilité d'aller en avant, sans exposer inutilement sa troupe à être massacrée, il prit le parti d'ordonner la retraite sur Arles : elle se fit sans confusion & avec tout l'ordre qu'on peut espérer dans des routes coupées, où trois houmes ne peuvent pas marcher de front. Voilà jusqu'à pré ent (minuit ) tout ce que nous savons de positif.

On affure que deux bataillons espagnols tiennent garnison à Saint-Laurent : cela n'est point sûr. Le comité militaire auquel nous avons été réunis, a fait les dispositions les plus actives pour envoyer des feccurs; 500 hommes vont partir, avec deux pieces de canon & toutes les munitions nécessaires; les gardes nationales des environs se sont mises elles-mêmes en réquisition, & marchent avec la troupe; nous leur avons adressé des cartouches pour leurs susses en requition, de marches pour leurs susses de chasse. Je ne considere ceci que comme une cantifade provoquée par les malveillans de Saint-Laurent, dont je vous avois exposé les principes : j'espere qu'ils paieront cher leur

trabifon.

18, neuf heures du matin. Les ennemis n'ont point attaqué Arles, comme on le craignoit. Je vous tiendrai au courant de tout ce qui se passera, malgré mes nombreuses occupations; vous serez instruits les premiers, convaincu que vous ne perdrez point de vue un département dénué de forces, & à qui vous avez promis des secours. Un camp de 8 à 10 mille hommes est indispensable, si l'on ne veut voir renouveller tous les jours des scencs aus affligeantes que celle que je vous retrace; saites-nous sur-tout envoyer des couvertures, des suils & des vivres: l'administration ne negligera rien pour maintenir l'ordre intérieur, & concourir de tous ses efforts au salut de la chose publique.

Une heure après-midi. Des négocians françois, revenant d'Espagne, déposent que cinq bataillons de troupes de ligne espagnoles sont partis de Figuères pour Saint-Laurent: si ce fait est vrai, l'objet paroît plus sérieux que je ne l'avois d'abord imaginé. Signé Lucia, procureur-général-syndie du départe-ment des Pyrénées-Orientales. — Cette lettre est renvoyée au

comité de falut public.

(Presidence du citoyen Lassource).

Suite de la séance du mercredi 24 avril.

Sergent, au nom des comités d'instruction & d'inspection, annonce que la nouvelle salle est prête à recevoir l'assem-blée; il propose de n'aller occuper cette salle que le 10 du mois prochain, anniversaire de l'ouverture des états-géné-

les fronnos difur de la eul nom pourra e feront de haine ent qu'à t les errope. La le ligne, un an, narchie, voir ac-t le serint toute ma pa-lre & de

que ré-

mais ils

assemblés e citoyen es Belges és par la unication leur ane un déappellés ée d'Ita-

casion de

de faire

pour la our qu'il

l est in-

ai jouir,

uriez.

tion enr sur le es, sont e eux de Moisson, lois à la Bouchesuivis par

ndue du

s par le le porter on, il a que des le ; c'est autorises e mettre Laux, & de changer les dénominations de Château & Jardin des Tuileries, en celles-ci : Palais national, Jardin national.

— On décrete les propositions de Sergent.

Les adminifrateurs du département de l'Îsle & Vilaine écrivent que les côtes sont dénuées de moyens défensifs. — écrivent que les côtes sont dénuées de moyens défensifs. — Le district de Breit écrit que les mesures de sûreté sont tellement insuffisantes dans ce port, qu'on ne peut y allumer régulièrement les reverberes, faute de sonds. — Renvoyé au comité de salut public.

Un officier de gendarmerie s'étant approché du président pour lui donner un avis, plusieurs membres demandent que le président soit tenu de faire connestre cet avis: Lassource, président, consulte l'assemblée, qui décrete cette motion, et annonce que le gendarme venoit de lui déclarer qu'une foule de personnes marchoit, par la rue Saint-Honore, du côté de la convention, mais sans aucun désordre. — Plusieurs spectateurs s'écrient: C'est Marat.

Quelques membres demandent la levée de la féance : cette motion est rejetée. — Sur la proposition de Robespierre, on enjoint au ministre de la justice de rendre compte de l'exécution de la loi qui ordonne l'élargissement des prisonniers

pour dettes.

Presque tous les membres du côté droit, & quelques-uns de ceux qui siegent dans la plaine, de l'autre coté, quittent la falle.

Des pétitionnaires sont admis à la barre; l'un d'eux, en costume de sapeur, dit: « Je prends la parole pour annoncer que nous ramenons ici, à l'assemblée, ce brave Marat, l'ami du peuple; les intrigans qui vouloient le perdre seront confondus: j'ai couru risque de perdre la vie à Lyon pour avor pris la désense de Marat; mais celui qui aura la tête de Marat, aura auparavant la tête du sapeur ».

Lassource, président, répond: « Citoyens, vous vous réjouissez de ce que la loi na pas trouvé de coupable; tout bon citoyen doit s'en réjouir, car il n'en cherche jamais, & gémit d'en trouver. La convention vous accorde les nonneurs de la séance ».

Legendre demande que les citoyens qui accompagnent Marat soient admis à desiler dans la salle. Décrété. — Des citoyens & citoyennes entrent dans la salle, & sont retentir des cris de joie; le général Santerre & plusieurs officiers municipaux en écharpe maintiennent l'ordre. La salle remplie de citoyens, Marat paroît; il monte vers la petite tribune de la montagne: plusieurs semmes le pressent & l'embrassent; les bonnets, les chapeaux & les cris de joie vont frapper les voûtes. Marat descend de la montagne, il monte à la tribune; il obtient un grand silence. Après avoir annoncé à ses collegues que le tribunal extraordinaire venoit de reconnoître son innocence, il ajoute: « Citoyens, je vous offre un cœur pur, & je contiauerai de désendre avec la même énergie les droits de l'homme, du citoyen & du peuple ». — Plusieurs citoyens invitent le président à répondre à Marat: le président représente qu'il ne doit répondre qu'à des pétitionnaires, & que c'est en qualité de représentant du peuple que Marat vient de parler à la tribune. On applaudit.

Un sapeur demande la parole; Santerre l'invite au silence. « C'est un beau spectacle pour la France entiere, dit Danton, que de voir les Parisiens manisester un tel respect pour la convention, que le jour où un représentant du peuple est déplaré innocent, devient pour eux un jour de sète ». Danton

invite ensuite les citoyens à défiler, conformément au décret, afin que la convention puisse reprendre ses travaux.

Les citoyens se retirent dans le plus grand ordre. — Sur la proposition de Garnier, on décrete que le général Marcé, qui devoit être jugé à la Rochelle par une cour martiale, sera traduit devant le tribunal révolutionnaire. — L'un des secrétaires fait lecture du jugement par lequel le tribunal révolutionnaire a acquitté Marat.

N

Les So

s'ils ne v Le Bu

de Riche

Les lettre

ment do

DEMA

néralité

la substit

ladies les & dans c

de la con

c'est Pule

en attend doit rem à Pétersh

de cette

Le pr madverfi

feignetie.

de toutes

d'Artois

dans ladi

deux ch

accompa furent e

en qualit

France.

invitées :

Extrait

Le ro qui prolence le

occuper &c. qui

françois nieur e

membre porte la manque de tuer

Le con

### Seance du jeudi 25 avril.

Les commissaires de la convention près l'armée du Var, envoient copie d'une lettre adressée au général Biron par le général Valence. Dans cette lettre, datée du 2 avril, Valence le plaint de ce que l'on met en arrestation la plupart de généraux; il ose dire que les députés veulent perdre la république, & livrer la France aux ennemis. On renvoie au comité de salut public cette lettre pleine d'assertions aussi persides qu'ablurdes.

Custine écrit, en date du 22, que malgré les calomnis dont on l'abreuve, il ne cessera de combattre pour la république une & indivisible : il assure que la crise est passée, à que nous n'avons désormais que des succès à espérer. « Le plus beau joux de ma vie, ajoute-t-il, sera celui où je pourrai exposer à mes concitoyens tout ce que j'ai sait pour eur. J'attends le décret d'accusation dont on me menace, avec la tranquillité de l'isomme de bien, à qui sa conscience n'a

Les citoyens Dubois-Dubais & Briet, commissaires de la convention vers la frontiere du Nord, écrivent de Valenciennes, en date du 22 de ce mois, que nos troupes ont remporté un avantage sur les ennemis: le 21. les Autrichiem ont attaqué, près de Maubeuge, un de nos avant-postes, qui, fort inférieur en nombre, s'est replié sur le camp: un gros détachement a marché à leur rencontre avec neuf piece de canons; le combat s'est engagé, & a duré depuis cinq heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi: not troupes se sont battues avec tant de valeur, que l'ennem a été sorcé de se retirer avec précipitation & avec une grande perte; les Autrichiens ne trouvoient pas le chemin asset toyens de Maubeuge ont passé la Sambre à la nage. Les citoyens de Maubeuge ont juré de s'ensévelir sous leurs murs plut tôt que de céder à l'ennemi, & de pendre sur-le-champ ceur qui parleroient de se rendre: ceux de Givet & de Charlemont attendent aussi l'ennemi en dignes républicains. La commisssaire ajoutent que tout est fort passible du côté de Valenciennes, que nos troupes prennent du repos, que l'ennemi, peut-être pour nous tromper, semble consumer tems en petites manœuvres & en parades, & paroit ceper dant porter se priacipales vues sur Condé & Valenciennes.

Le comité de la guerre fait présenter un long projet su le maintien de la discipline dans les armées; on décrete la dispositions suivantes. 1°. Il sera établi, sans désai, des cour martiales pour toutes les troupes de la républque. 2°. Il aura deux cours martiales pour chacune des armées de la république. 3°. Chaque cour martiale sera composée d'un grand-accusateur, d'un juré de jugement, de trois juges qui appliqueront la loi, & d'un gressier qui sera toujours au choir du grand-juge.

Séance levée à cinq heures.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792. Lettre L.